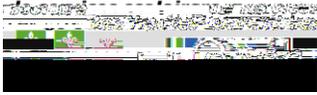


Centre



- Règlement
- Politique (cadre, code)
-



1. PRÉAMBULE

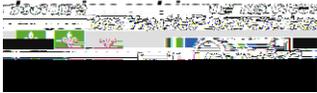
Le Centre de services scolaire

possède une formation de base pour intervenir au besoin. Cette même responsabilité lui incombe aussi pour toute personne se trouvant dans les limites de ses établissements (employés, bénévoles, visiteurs, etc.).

Intervenir est aussi la responsabilité de chacun puisque toute personne doit prêter assistance à une autre *Charte des droits et libertés de la personne* et du *Code civil* québécois.

mesures universelles déjà établies, par exemple pour le cas

2.



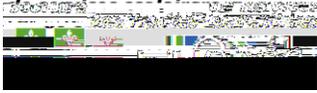
3.5 ADMINISTRER UN MÉDICAMENT

locale (onguent, crème, gouttes), orale, générale (injection) et respiratoire (pompe, inhalateur) à

4. INFORMATION

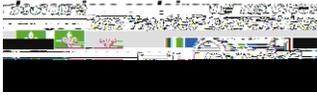
même que ses annexes) est également disponible dans la section Politiques et règlements sur le site Internet csshl.gouv.qc.ca.

5. FICHE DE SANTÉ ET AUTORISATION



- En cas **allergie grave** :
 - - administrer
 - Aviser le -injecteur de nouveau après 5 à 10 minutes si les symptômes réapparaissent;
 - Remplir le formulaire « » du protocole.

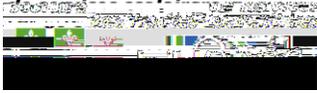
7.



10. SECOURISTES ET FORMATION

Secourisme

- Le
- Le Centre de services scolaire offre régulièrement à son personnel de participer à des cours de **premiers soins ou de secourisme** et il est tenu de se conformer aux normes prescrites par la CNESST (1 travailleur qualifié en secourisme pour 50 travailleurs par quart de travail et au moins 1 travailleur qualifié en t du centre de formation :
 - Le
cette liste dans ses établissements.
- injecteur.
-
- que les objectifs de la formation sont atteints dans un délai plus court que 1,5 heure, cette dernière sera écourtée.



-
- de soins de santé, s'il y a lieu.
- En cas d'absence ou d'impossibilité temporaire de la (les) personne(s) désignée(s) de procéder, le titulaire

- Laurentides. Celle-
-école

(Annexe IV Demande

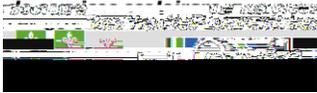
- selon les règles :

- **Procédure :**

Registre). Ce
médicaments et il fait état :

du nom de l'enfant;
du nom du médicament;
de la date et de l'heure de l'administration;
de la quantité administrée;
il comporte également la signature de la personne qui a administré le médicament.

- **Conditions d'entreposage des médicaments :**



ANNEXE III

: _____ École : _____

Date de naissance : _____ Classe : _____

Téléphone résidence : _____ Téléphone travail : _____

Médication : _____

Dosage : _____

Doit-il être réfrigéré? Oui Non

Je _____



CADRE LÉGAL

Charte des droits et libertés (RLRQ chapitre C-12)

Article 2 :